



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 14 janvier 2014**

L'an deux mille quatorze et le quatorze janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES - BLANC - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - PECH (Suppléant) - SARRAN - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2014/10**

**Objet : Budget Annexe Crèche 2013 : décision modificative n°1 -  
Virement de crédits**

Monsieur le Président détaille les virements de crédits du Budget 2013 proposés pour le Budget Annexe Crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe crèche prévoyant des virements de crédits comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres impôts, taxes	637	45,00 €		
Créances admises en non-valeur			6541	45,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 16 janvier 2014.

Raymond GARDELLE